



# Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

**concernant l'accident**

de l'avion Beech Bonanza HB-EFK

survenu le 1<sup>er</sup> juin 1968

sur l'aérodrome de la Côte/VD

**Décision prise par voie de circulation**

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire

accident de de l'avion Beech Bonanza HB-EFK

survenu le 1<sup>er</sup> juin 1968

sur l'aérodrome de la Côte/VD

après avoir pris acte des résultats de la procédure  
intermédiaire selon l'art.19.2,

et, d'entente avec le Bureau d'enquête, en application de la  
procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur  
les enquête en cas d'accidents d'aéronefs du 1<sup>er</sup> avril 1960,

d é c i d e    :

Le rapport d'enquête du 4 septembre 1968, transmis à la  
Commission le 16 septembre 1968, est approuvé.

Après un atterrissage correct sur la piste de l'aérodrome de  
la Côte, le train escamotable de l'avion s'affaissa, le pilote  
ayant par erreur actionné le levier du train alors qu'il  
voulait rentrer les volets. Il n'y a pas eu de blessé mais  
l'avion a été sérieusement endommagé.

Circulation, 5./26.11.1968.